

rappelleront également que, subséquemment, dans le comité des chemins de fer, lorsqu'il a été question d'un bill relatif au chemin de fer canadien du Pacifique, j'ai affirmé que ce bill ne devait pas être adopté, à moins que des dispositions n'eussent été prises pour parachever le chemin de fer de la ligne courte. On nous a déclaré, à moi et à d'autres qui avions alors fait cette proposition, que nous faisons une grande injustice au chemin de fer canadien du Pacifique, en prenant la liberté de venir devant le comité des chemins de fer, avant d'avoir les informations les plus complètes au sujet de la longueur de cette ligne courte, du coût total de sa construction, et du temps qu'il faudra pour construire le chemin de fer de Harvey, Fredericton et Moncton. On nous a répondu alors par les raisonnements les plus étranges. Il est vrai que des arpentages préliminaires avaient été faits, et que l'officier en chef des chemins de fer, un officier de confiance du gouvernement, avait déclaré que ce chemin pouvait être construit, à raison de \$16,000 du mille, mais cette déclaration n'a pas paru satisfaisante pour certains messieurs. On a prétendu alors, qu'il fallait faire un examen entier et complet avant que le parlement pût accorder une somme d'argent pour la construction de ce chemin de fer.

Je prétendais alors que la distance était exacte et que les conditions du pays seraient les mêmes qu'en 1885, lorsque le parlement a voté une certaine somme pour la construction de ce chemin de fer.

En définitive, le gouvernement proposa une résolution stipulant une certaine dépense pour le parachevement du chemin de fer de la ligne courte. A cette résolution, mon honorable ami de Saint-Jean (M. Weldon) répondit par la motion par laquelle il demandait une exploitation plus complète, précisément la motion que vient de mentionner l'honorable député de Queen's, Ile du Prince-Edouard (M. Davies).

Cette résolution de l'honorable député de Saint-Jean (M. Weldon) se divise en deux points ; dont le premier comporte qu'un examen plein et complet soit fait, avant que le parlement vote en faveur de la construction de cette ligne. Je constate que l'honorable préopinant a pris une part considérable à ce débat. En parcourant les *Débats*, je vois que l'honorable député a déclaré :

Qu'on ne saurait appuyer trop fortement ni insister trop énergiquement sur le fait qu'on nous demande d'entreprendre la construction d'un chemin dont l'exploitation n'a pas encore été fait.

Voilà l'honorable député qui a prétendu, dans cette chambre, que pas un sou des deniers publics ne devrait être voté pour la construction de ce chemin de fer (dans laquelle le gouvernement se trouvait engagé et qui intéressait spécialement les provinces maritimes) et qu'aucune dépense n'était justifiable, parce que l'examen n'en avait pas été fait; mais en dépit de toutes ces déclarations, le voilà qui reproche au gouvernement d'avoir fait faire cet arpentage.

M. DAVIES (I.P.-E.) : De l'avoir fait faire sans l'autorisation du parlement.

M. KENNY : L'honorable député était tellement soucieux, dans l'intérêt public, que les informations les plus précises fussent recueillies avant de faire aucune dépense, qu'il a déclaré alors :

En l'absence d'informations exactes concernant la longueur de la ligne, et à défaut d'informations exactes

concernant le coût de la ligne, nous n'avons pas raison d'autoriser une si forte dépense.

Il ajoute ensuite :

Je dis, en parlant des intérêts du Canada en général, ce vote est imprudent, et qu'avec les informations que nous avons devant la chambre, il est plus qu'imprudent, il est honteux que le parlement entreprenne à l'aveugle, la construction de 140 milles de chemin.

Ce n'était pas tant la dépense en elle-même que la dépense vague pour un but ignoré qui répugnait à l'honorable député. Cependant, aujourd'hui, l'honorable député n'est plus de cet avis, il lui faut trouver, quand même, matière à attaquer le gouvernement. Il n'était pas le seul, parmi les députés, qui, à la dernière session, paraissait animé du désir d'avoir de plus amples informations. A chaque instant, on nous disait, dans les couloirs de la chambre, qu'il n'était pas raisonnable de presser le gouvernement de faire cette dépense, avant que l'exploration eût été faite. Un député disait que d'après les dires des employés du gouvernement, la construction de cette ligne coûterait \$2,000,000 ; un autre prétendait que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique l'évaluait au coût de \$4,000,000 et, autant que je me le rappelle, je crois que l'honorable député de Queen's, I.P.-E. (M. Davies) a affirmé qu'elle coûterait \$7,000,000. Si je fais erreur, l'honorable député pourra me reprendre, car je ne parle que de mémoire.

Maintenant, M. l'Orateur, en présence de ces faits, et en présence de la grande divergence d'opinions qui existait alors, je prétends que le gouvernement, au lieu d'être blâmé devrait être louangé, de ce que, dans l'intérêt public, il a essayé de se procurer les informations les plus précises et les plus sûres en ce qui concerne ce chemin de fer.

Quels sont les faits qui se rapportent à cette question ? J'ai cru comprendre par le très honorable chef de cette chambre, qu'il est d'ordinaire d'inclure dans les estimations, une certaine somme pour couvrir les frais d'exploration de chemins de fer, laquelle somme est mise à la disposition du gouvernement du jour. S'il faut une somme supplémentaire pour ces études, un mandat est émis, et nous constatons que, dans ce cas comme dans tous les autres, cette coutume parlementaire a été exactement suivie.

En ce qui concerne les observations qui ont été faites, dans l'autre chambre, par l'honorable sénateur qui y représente le gouvernement, je puis affirmer, que l'honorable sénateur Miller—en mentionnant la résolution qui avait été adoptée par cette chambre, et qui a été repoussée au Sénat, parce que le Sénat n'avait pas par devers lui des informations suffisantes au sujet de ce chemin de fer—a demandé si une partie quelconque des \$500,000 portées dans les résolutions adoptées par cette chambre, serait dépensée sur le chemin de fer. Le représentant principal du gouvernement, au Sénat, a répondu qu'il n'y aurait aucune dépense faite et, comme question de fait, pas un seul sou n'a été dépensé sur le chemin.

Personnellement, j'ai lieu de regretter que rien n'ait été dépensé. L'année dernière, j'ai certainement pressé la construction de ce chemin, dans l'intérêt public, parce que je croyais que le gouvernement s'y était engagé et que, partant, il devait tenir à ses engagements. Il est vrai que depuis lors, le grand chemin de fer du Canada, le Grand Tronc, a intimé son intention d'avoir accès aux provinces maritimes et c'est une question qui ex-